

Règlement Particulier
6^{ème} Edition Nationale des Trois Vallées
Les 29 et 30 Juin 2019 au
Gymnase des 3 Vallées
A Tarare

Cadre du tournoi

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBAD sous la responsabilité du Juge Arbitre : Mr Maxence VIDAL du club de Chassieu.
2. Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton et de la FFBad, n° d'autorisation : **1804090**
3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD de P12 à N2.
4. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
5. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence sur Poona avant le 12 Juin 2019.
6. Les têtes de série seront désignées par les organisateurs sous le contrôle du Juge Arbitre, au CPPH en vigueur au 14 Juin 2019 lors du tirage au sort.

Modalités inscriptions/remboursements/forfaits

7. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant le 11 Juin 2019, cachet de la poste faisant foi, aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Les frais d'inscription sont de 18 € pour un tableau et de 20 € pour 2 tableaux, la part fédérale de 2€ étant incluse.
8. 2 tableaux sont possibles pour toutes les séries.
9. Les inscriptions et paiements peuvent être envoyés par les clubs ou bien de façon individuelle à cette adresse :

Mlle BEDDA Stéphanie
6 Avenue Edouard Herriot
69170 TARARE
10. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, en double, un joueur privé de son partenaire peut demander son remplacement par un autre joueur. S'il ne trouve pas de nouveau partenaire, le club pourra lui en proposer un. Si il ne souhaite pas jouer avec, il sera lui même retiré du tableau et une autre paire pourra prendre la place ainsi libérée.
11. La nouvelle paire ne doit pas avoir une valeur telle qu'elle aurait dû occuper une place de tête de série plus élevée que la paire remplacée. La constitution de la nouvelle paire ne doit avoir aucune incidence sur la composition d'une autre paire dans le même ou un autre tableau. Deux joueurs privés de leurs partenaires respectifs peuvent constituer ensemble une nouvelle paire.
12. Les remboursements des joueurs en liste d'attente se feront dans la mesure du possible le jour du tournoi. Pour les inscriptions club, un chèque sera remis à un représentant du club en main propre contre décharge. Si aucun représentant n'est présent le jour du

tournoi, le remboursement sera envoyé par courrier dans les jours suivant la compétition. Pour les inscriptions individuelles, le remboursement sera envoyé au lendemain de la compétition. ou en main propre contre décharge si présent le jour du tournoi.

13. Les droits d'inscriptions des joueurs forfaits après la date du tirage au sort ne seront remboursés qu'en cas d'une force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de travail). RGC 3.1.5. le remboursement sera envoyé par courrier dans les jours suivant la compétition.
14. Les joueurs forfaits ou blessés, après le tirage au sort du 14 Juin 2019 et ce jusqu'à la fin de la compétition devront envoyer un justificatif dans les 5 jours après la compétition à la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org Préciser le Nom Prénom N° de licence du joueur ainsi que le nom de la compétition.
15. Le nombre de joueurs est limité à 230, Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : • Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements) • Paiement effectif des droits d'engagement, Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du Juge-arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.

Programmation : Série, tableaux, échanciers, récompenses, partenaire

16. Les séries seront composées en regroupant les paires selon la moyenne de leur CCPH et non seulement leur classement. Aussi, il ne devra pas y avoir plus de 2 classements d'écart au sein d'une paire (exemple : R6 + D8 = oui / R6 + D9 = non). Le nombre de tableaux proposé n'est pas défini.
17. Les doubles Dames et Hommes se joueront le Samedi 29 Juin 2019 de 8h à 21h. Les Doubles Mixtes se joueront le Dimanche 30 Juin 2019 de 8h à 17h30.
18. Dans la mesure du possible nous ferons des poules de 4 avec 2 sortants par poule.
19. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés jusqu'à 1h en avance, au-delà avec l'accord des joueurs concernés. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier qui leur indiquera un horaire maximum de retour.
20. Les organisateurs en accord avec les Juge-arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition.
21. Les récompenses auront une valeur de 1800 €.
22. Notre partenaire tiendra un stand dans la salle sur les deux jours du tournoi (cordage et vente de matériel, volants)

Règles du jeu : pointage, temps de préparation, arbitrage, tenues, pauses

23. Tous les joueurs devront dès leur arrivée se faire pointer à la table de marque
24. Le plateau de jeu est réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs. La mise en place de chaises rendra possible le coaching entre les points dans la salle.

25. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle : RSL TOURNEY 3 au prix de 20 €.
26. Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi en cas de litige.
27. Tout volant touchant les infrastructures fixes et mobiles (panneaux, lampes, filins...) sera compté comme faute en jeu sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois.
28. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.
29. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
30. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans la salle.
31. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
32. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boisson, serviette...).
33. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation (Test des volants, mise en tenue compris). Le Juge-Arbitre et les organisateurs seront vigilants à ce temps de préparation des joueurs.
34. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11 points et à 1 min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le juge-arbitre de la salle.
35. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord express des intéressé(s). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Divers

36. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.
37. Les joueurs sont priés de respecter les lieux (salle et vestiaires) et de ne pas dégrader le matériel mis à disposition lors de la compétition (filets, poteaux, caisses plastiques...).
38. Les organisateurs remercient par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « 6^{ème} édition des Trois Vallées » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

Juge-Arbitre : Maxence VIDAL

